

Communiqué

Le 15 décembre 1994

N° 248

M. MACLAREN ACCUEILLE AVEC SATISFACTION L'ANNONCE FAITE PAR LES ÉTATS-UNIS D'UN REMBOURSEMENT TOTAL DES DROITS DE DOUANE PRÉLEVÉS SUR LE BOIS D'OEUVRE

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, a accueilli avec satisfaction l'annonce faite aujourd'hui par les États-Unis du remboursement total, avec intérêts, du montant approximatif de 800 millions de dollars prélevés à titre de droits de douane provisoires sur le bois d'oeuvre canadien. Le processus de remboursement donnera son plein effet au résultat de l'examen mené par le groupe spécial binational de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) sur le bois d'oeuvre.

« La mesure prise par les États-Unis nous permet maintenant de classer cette affaire. Ce résultat satisfaisant est en grande partie dû à l'étroite collaboration et au travail d'équipe de l'industrie, du gouvernement fédéral et des provinces dans cette affaire difficile, a déclaré M. MacLaren. Les ressources consacrées au contentieux auraient trouvé un meilleur usage dans le règlement des nombreux problèmes forestiers communs aux deux pays. »

« Nous devons maintenant tenir compte du fait que, sur les marchés nord-américains, la position du bois d'oeuvre a considérablement changé, a dit M. MacLaren. Le Canada et les États-Unis doivent accorder une priorité élevée au développement durable des ressources forestières de l'Amérique du Nord. »

M. MacLaren a annoncé qu'afin d'avoir une tribune pour la future coopération bilatérale dans ce secteur, le représentant au Commerce des États-Unis et lui-même avaient décidé d'établir un processus consultatif canado-américain sur les questions forestières dans le but d'améliorer la coopération bilatérale dans les domaines de préoccupation et d'intérêt mutuels du secteur forestier.

